

INVENTAIRE DES SITES DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

St-Victor

Château de Thizon (vestiges)

GB/FB

*Ministère
de l'Éducation Nationale*

Direction Générale de l'Architecture

Direction des Sites
Perspectives et
Paysages.

République Française

Palais Royal, le

3 rue de Valois. Tél. Gut. 05-45

A R R E T E

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 :

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 19 décembre 1944 :

A R R E T E

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire des sites pittoresques de l'ALLIER les ruines de l'ancien château de THIZON situé dans la commune de Saint-Victor.

Parcelles cadastrales visées :

section C : 107. 108p. 109 à 112.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Saint-Victor et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté et qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 31 JUIL 1945

Par délégation

Le Directeur Général de l'Architecture :